

ALFRED REBOUX
Propriétaire - Gérant

ABONNEMENTS :

Rebata-Tourcoing : Trois mois . . 12.50
Six mois 25.-
Un an 50.-

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois 18.-
En France et l'étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire - Gérant

INSERTIONS :

Annonces : la ligne . . . 20 c
Réclames : 30 c
Faits divers : 50 c
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-de-Victoire, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publication.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 2 MARS 3 0/0 104 90 4 1/2 106 65 3 MARS 3 0/0 73 80 4 1/2 104 70 3 MARS Service particulier du Journal de Roubaix: Actions Banque de France 33 10 Société. gén. détache 500 00 Crédit foncier de France 602 06 Chemins autrichiens 470 08 Lyon 1040 00 Est 637 00 Orléans 700 00 Nord 1230 00 Midi 777 00 Suez 673 00 Péruvien 000 00 Actions Banque ottomane (ancienne) 000 00 Banque ottomane (nouvelle) 380 00 Londres court 2514 0/0 Crédit Mobilier 145 00 Turc 12 25

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 3 mars. Change sur Londres, 4,83 1/2; change sur Paris, 5,18. Valeur de l'or 104 1/2. Café good fair, (la livre 19 3/4) Café good Cargoes, (la livre) 20. Marché ferme. Dépeches de MM. Schlegel et Co: Havre, 3 mars. Cotons : Ventes 600 b., marché calme aux prix d'hier. Liverpool, 3 mars. Cotons : Ventes 6.000 b. Manchester, 3 mars. Marché améliorant. New-York, 3 mars. Cotons : 12 1/2. Recettes de la semaine 69,000 b.

ROUBAIX 4 MARS 1877. Bulletin du jour On se rappelle qu'au début de la semaine dernière le Sénat eût rétabli l'aumônerie militaire, que la Chambre basse avait supprimé indirectement, par voie de refus de crédit, un député obscur de la gauche, M. Levasseur, s'empressa de déposer une proposition ayant pour objet l'abrogation de la loi 1874, qui avait institué le service religieux dans l'armée. Cette proposition avait été renvoyée à la huitième commission d'initiative parlementaire, qui ne pouvait manquer de l'accueillir, cela va sans dire, avec la plus grande faveur. Le rapporteur de la dite commission, autre médiocrité de la Chambre, non moins avantageusement connue que l'auteur même de la proposition, M.

Duvaux, député de Meurthe-et-Moselle, vient de présenter son travail, qui conclut naturellement à la prise en considération. A défaut de talent, M. Duvaux s'est imaginé, sans doute, qu'il avait là une belle occasion pour se faire une retentissante célébrité, et nous gagerions volontiers qu'il a cru atteindre ce but, en accumulant dans son rapport toutes les creuses et malsaines déclarations, à l'usage des cervelles mal équilibrées, qui voient un très-grand péril pour le bon ordre et la discipline dans le contact du prêtre avec le soldat. M. Duvaux ne paraît pas se douter le moins du monde, que si la soumission, l'obéissance, le respect du commandement et le sacrifice sont les premières vertus du soldat, il n'y a nulle autorité sur la terre plus puissante et plus efficace que celle du prêtre pour le former à la pratique de ces devoirs. M. Duvaux considère, lui, la présence du ministre de la Religion dans l'armée, comme un rouage parfaitement inutile et essentiellement dangereux. Donc, il faut se hâter d'abolir la loi de 1874, qui a institué l'aumônerie militaire : il appartient, selon lui, à une Chambre républicaine de revenir sur cette regrettable décision votée par l'Assemblée nationale. M. Duvaux, en déclarant qu'il est du devoir d'une Chambre républicaine de supprimer l'aumônerie militaire, reconnaît implicitement que la République est incompatible avec la Religion : il y a là un aveu précieux à enregistrer. On veut commencer par chasser la Religion de l'armée, comme on tend chaque jour à la chasser des écoles communales, en attendant qu'on puisse d'un trait de plume la chasser entièrement de la société civile. Mais, pour le moment, M. Duvaux se borne modestement à demander la suppression des aumôniers militaires. Savez-vous pourquoi ? C'est parce qu'il voit derrière cette institution se dresser le fantôme du « cléricalisme ! Qu'est-ce donc que « le cléricalisme » ? Certains républicains, ou ignorants, ou de mauvaise foi, diront qu'en voulant supprimer « le cléricalisme », ils n'entendent nullement supprimer la Religion, comme si l'un et l'autre n'étaient pas inséparables ! Ici, nous avouons ne pas comprendre. Le cléricalisme n'est, en effet, que l'action du clergé, l'action sacerdotale sur les âmes. Si vous supprimez cette action, comment la Religion pourra-t-elle se manifester et subsister ? Autant vaudrait dire qu'on veut supprimer la magistrature sans porter atteinte à l'action de la justice ! Mais nous n'insistons pas sur de pareilles stupidités. On ne fera jamais entrer dans la tête du paysan le plus ignare qu'on puisse faire disparaître de toutes nos institutions, l'élément religieux, sans faire disparaître du même coup la Religion elle-même ! Pour en revenir au rapport de M. Duvaux, la Chambre en votera très-certainement les conclusions : mais heureusement que le Sénat est là pour

redresser, encore une fois, les erreurs de notre Assemblée radicale. LÉON DUVILLIER. P. S. — Dans sa séance d'hier, la Chambre a adopté la prise en considération de la proposition Levasseur, abrogeant la loi sur l'aumônerie militaire. Tous les journaux conservateurs appellent l'attention sur la note suivante, qui a paru dans la *Décentralisation* : Dès à présent, nous invitons tous les catholiques à ne porter aucune souscription aux comités municipaux. Les seuls répartiteurs qui puissent inspirer confiance sont ceux pour lesquels la charité est un devoir commandé de Dieu, non une exploitation politique ; ceux qui dirigent ou soutiennent toutes œuvres consacrées à l'amélioration morale et matérielle du sort du peuple ; ceux qui ont charge d'âmes aussi bien que de corps. Nous engageons les catholiques à ne verser leurs souscriptions pour les ouvriers sans travail qu'à l'archevêché ou chez les curés. Par ce canal seulement, la charité ira où elle doit aller. Nous sommes préoccupés, en outre, de la destination que va recevoir la somme considérable que doit produire le bal de l'Opéra, à Paris. Il y a deux jours une dépêche annonçait que Mme la marquise de Mac-Mahon enverrait 300,000 fr. « au maire de la ville ». Nous avons demandé ce qu'on entendait par là. Nous supposons que la dépêche était un ballon d'essai, une manœuvre pour forcer les mains à M^{re} la marquise de Mac-Mahon comme aux nobles dames qui ont accepté le patronage de la fête de bienfaisance. Nos lecteurs se rappellent certainement les noms illustres qui composaient cette liste des dames patronesses ; à coup sûr, elles seraient peinées, si on leur disait qu'elles sont les auxiliaires inconscientes des Chepié, des Langlade et autres notabilités du radicalisme lyonnais le plus avancé. Mmes de Mac-Mahon, de Ladmirault, Pozzoli Porgo, de Béhague, de B'oglie, d'Hénin, de Clermont-Tonnerre, Andral, d'Ayon, de Blacocca, de Rothschild, de Pourtales, de Mailhé, Pilet-Will, etc., etc., doivent désirer que le produit de cette fête charitable soit bien adressé et sûrement placé. Nous nous permettons de leur dire que leur but serait complètement manqué, si la somme qu'elles auront recueillie n'était remise, sinon intégralement, au moins pour la plus grande partie, à l'archevêché de Lyon. Nous les avisons d'avance, pour qu'elles évitent une duperie. Pour faire comprendre l'urgence d'en référer aux conseils du journal de Lyon, il suffit de rappeler que les comités de répartition de secours ont été composés par la municipalité d'une façon telle que les quelques conservateurs qui en faisaient partie ont été obligés de donner leur démission. On lit dans l'Union : Nous avons adressé, hier, une question à M. Jules Simon à propos de la révocation brutale de MM. Laverdays, Grimard et Calmette, nous devons la reproduire encore aujourd'hui au sujet d'un fait qui vient de se produire dans un département voisin de Paris. Ce fait, dit le *Courier d'Eure-et-Loir*, rappelle les plus beaux jours du

4 septembre. Un maire de ce département s'est transporté dans une école communale et s'est efforcé d'arracher l'image du Christ placée dans la classe, en vertu de l'article 21 du règlement. N'y pouvant parvenir, il fit venir un ouvrier et l'obligea, malgré la résistance indignée de ce brave homme, à accomplir cette ignoble besogne. Ce maire se serait vanté lui-même de son action d'éclat, disant : « qu'il avait fait respecter la liberté de conscience. » M. Simon, qui vient de faire condamner le *Suffrage des Charentes* pour avoir attribué à M^{me} Simon de pareils exploits, rappellera-t-il ce maire zélé à l'ordre ? Invitera-t-il le garde des sceaux, ses collègues, à ordonner les poursuites destinées à réprimer un tel délit ? M. Jules Simon désignera-t-il enfin le député ? Selon toute apparence, l'industrie autrichienne sera richement représentée à l'Exposition de Paris. Le nombre des exposants qui se sont annoncés jusqu'à présent, à la Chambre de commerce et d'industrie de Vienne, est déjà de 200. Une nouvelle réunion pour la fondation d'un journal ouvrier, à Paris, s'est tenue hier, chez un député de la gauche. C'est une idée déjà ancienne, qui, n'ayant pu être réalisée encore, paraît être entrée aujourd'hui dans une nouvelle voie. Une des conditions appuyées pour la création de ce journal serait de n'admettre, au nombre des rédacteurs de cette feuille, que des ouvriers manuels. Il est question d'une souscription qui va être ouverte dans toutes les administrations de l'Etat, pour venir en aide aux ouvriers sans travail de tous les grands centres manufacturiers. M. Thiers prendra la parole en séance publique, pour demander le maintien de la durée du service à 5 ans. M. Thiers est élu à l'unanimité, président de la commission relative à la proposition Laisant. M. Pézenas est élu secrétaire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Séance du 2 mars. Présidence de M. Jules Grévy. La séance est ouverte à 2 heures et demie. La Chambre adopte la prise en considération de diverses propositions, et en particulier de la proposition Levasseur abrogeant la loi sur l'aumônerie militaire. Elle discute ensuite la proposition de M. Beauzire demandant que les commissions se réunissent au Palais-Bourbon à Paris. M. Mention combat la proposition au point de vue de la légalité et de l'opportunité. M. Beauzire soutient sa proposition, qui est adoptée par 324 voix contre 164 sur 488 votants. Une disposition additionnelle de M. Philippoteaux, portant que les commissions ne se réunissent à Paris qu'autant qu'il n'y aura pas séance à Versailles, est repoussée par 213 voix contre 150 sur 363 votants.

M. Proust dépose une proposition tendant à améliorer la pension de retraite des officiers. M. B. Raspail demande au ministre de la justice, si le procureur de la République a agi contre l'institutrice d'une localité de l'Yonne, qui a forcé une petite fille à s'asseoir sur un poêle brûlant. Le sous-secrétaire d'Etat répond que le gouvernement appliquera sévèrement la loi. La Chambre s'ajourne à mardi. La séance est levée à 4 h. 30. LETTRES DE PARIS (Correspondance particulière) Paris, le 2 mars 1877. La rentrée de M. Thiers sur la scène parlementaire (depuis plus de trois ans, l'ex-président de la République n'avait pris la parole ni en séance, ni dans les bureaux), est l'événement du jour. Vous me permettez donc de revenir sur ce fait, que j'ai pu seulement vous signaler hier. L'historien enthousiaste du consulat et de l'empire est intimement convaincu qu'il a en lui l'étoffe d'un général et d'un organisateur d'armée. De là, des prétentions ridicules qui ne manquent pas d'amener le sourire sur les lèvres de ses auditeurs ou de ses lecteurs toutes les fois qu'il traite de questions militaires. Mais, ce tort oublié, on l'écoute avec attention, car il a assez étudié ces questions pour penser et dire des choses sensées. C'est ainsi qu'hier il a su se faire applaudir en s'élevant contre la proposition Laisant, proposition qui, suivant les plus expérimentés en la matière, porterait un coup mortel à l'œuvre considérable de la réorganisation de notre armée. « Je ne crois pas à une guerre immédiate, a-t-il dit en substance, mais il n'est pas moins vrai qu'en ce moment chaque nation ne compte que sur son armée pour le maintien de la paix. La France a des hommes, il lui manque encore des soldats et on ne devient soldat que par une longue habitude de la discipline et du service. » Puis il a fait l'éloge des armées de l'empire. « Ces armées étaient admirées du monde entier, mais chaque soldat avait au moins sept ans de services. Rappelez-vous ce qu'a fait Napoléon avec ses trente mille hommes de la vieille garde. Au lieu de diminuer la durée du service, il faudrait donc l'augmenter. » Ce langage a produit beaucoup d'effet. Aussi, ce matin, la commission a nommé M. Thiers son président. J'ai seulement le regret d'ajouter qu'elle doit tenir sa première réunion place Saint-Georges, à l'hôtel où se sont nouées et se noueront encore tant d'intrigues autour de l'ancien président.

Le choix des commissaires pour l'examen de la demande en autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac est assez mal reçu même par la presse républicaine ; toujours très-divisée sur la question. Les poursuites seront votées, puisque M. Jules Simon les croit nécessaires à la sauvegarde de la République ; mais elles le seront bien à contre-cœur. Je laisse de côté la question des principes ; nous sommes habitués à les voir fouler aux

piés par des hommes même qui, la veille s'en faisaient un piédestal ; mais on craint avec quelque apparence de raison que ce ne soit là un précédent fâcheux. M. Jules Simon est assez habile pour se prémunir ainsi contre les attaques des radicaux. Les premières poursuites contre les *Droits de l'Homme* lui ont valu mille attaques désagréables ; on a fait appel à sa mémoire, réveillé des souvenirs qui contrastaient fort avec sa conduite présente et il n'a pu répondre. Demain, au contraire, sa réponse sera toute prête. La majorité républicaine ne se sera-t-elle pas associée à des mesures de répression contre la presse ? Voilà ce que disent bien des républicains. Le Conseil municipal de Paris continue à faire de la politique à propos de tout et de rien. La semaine dernière il décidait de changer les noms de rues qui n'étaient pas à son jugement assez républicains. Hier, il a adopté un projet de vœu demandant la disparition complète de ce qui fut le château des Tuileries. On rasera les dernières murailles et on sèmera de l'herbe sur le sol ; afin de compléter l'œuvre de la Commune. En échange, on nous promet un musée spécial de la *Révolution Française*. Qu'y mettra-t-on ? La commission de la presse s'est réunie ce matin au Palais-Bourbon. Elle a repoussé à l'unanimité la demande de M. Jules Simon, qui voulait, vous le savez, le maintien de la juridiction correctionnelle des délits contre les souverains étrangers, la Chambre et le président de la République. La commission a entendu les délégués de la presse départementale. Le ministre de l'instruction publique s'est rendu aujourd'hui à la commission de l'enseignement primaire pour y défendre son projet. Vous savez que plusieurs commissaires, toujours pressés d'aller en avant sans s'assurer si la voie est libre, la marche possible, vaudraient du même coup décréter la gratuité, l'obligation et la laïcité. M. Waddington est plein de bonnes intentions, mais il ne veut aller, rendons-lui cette justice, ni si vite, ni si loin. D'abord il veut établir la gratuité par voie progressive et sans obliger les communes qui ont déjà tant de charges à s'imposer extraordinairement dans ce but ; ensuite, il estime que l'obligation ne saurait réussir que lorsque la gratuité existera bien réellement et en tous lieux. Quant à la laïcité, le ministre ne veut pas en entendre parler, par les mêmes raisons du reste que les conservateurs. M. Waddington n'est prononcé aussi très-énergiquement aussi contre la suppression de l'enseignement religieux, l' suppression que M. Talandier demande à la Chambre des députés. La raison de l'opposition du ministre est toutefois assez bizarre, quoique fort juste. Le grand maître de l'Université déclare, en effet, que si cette suppression était adoptée, les écoles laïques seraient désertées au profit des écoles congréganistes, d'où sortirait une génération hostile à la République. Les bruits de guerre vont-ils ren-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 4 MARS 1877. LA ROUTE DE L'ABIME PAR RAOUL DE NAVERY LE SIXIEME COUVERT. (suite) — Quoi encore ? — Puis l'ambition nous force à rejeter derrière nous un bagage aussi dangereux que le lest, pour un navire qui commence à faire eau... — Et ce bagage s'appelle ? dit l'abbé de Hautmoustier. — Les préjugés, répliqua Belleforges. — Voilà un mot gros d'explications, dit Rolland. De tout temps, on l'emploie beaucoup, mais il me semble qu'on le définit mal. — Ah ! il y a préjugés et préjugés. — D'accord, reprit le jeune homme ; les préjugés politiques, n'est-ce pas ? Et vous les faites consister dans une inébranlable fidélité à de vieux principes, surannée si vous le voulez, mais tellement respectables que vous n'avez rien trouvé encore pour les remplacer avantageusement. — Gardez-vous de me croire républicain ! s'écria Belleforges, ma situation...

— Vous oblige évidemment à rester conservateur ? ajouta le notaire. — Certes, conservateur des biens, des titres, des privilèges même, car tout gouvernement aura les siens, et ce ne sont pas les radicaux qui réclament les moins nombreux ; mais j'entends les préjugés qui vous obligeraient, vous, fils d'une ancienne famille, à prendre part aux affaires du pays, sous prétexte qu'il se démocratisait, ou à défendre plus qu'il ne convient des intérêts qui doivent entièrement rester séparés de ceux de l'Etat. — Vous voulez parler de ceux de l'Eglise, Monsieur ? demanda l'abbé de Hautmoustier. — Oh ! je ne souhaite ni qu'on ferme les temples ni qu'on supprime le clergé. Toutes les institutions tombent en désuétude après un temps plus ou moins long. Chaque culte ancien a été envahi, absorbé par un culte nouveau. Ces variations amenaient une sorte de rajeunissement dans les nations conquises ; mais, aujourd'hui, l'esprit humain a fait assez de progrès pour que l'homme n'ait plus besoin des lisières religieuses qui, loin de le soutenir, pourraient au contraire l'empêcher d'avancer. — Vous me permettez de vous demander, Monsieur, si vous, qui avez une femme estimable, une famille que l'on dit charmante, vous inculquez ces principes à vos enfants. — Parfaitement, monsieur l'abbé, et comme vous le disiez, j'ai un heureux ménage. Ma femme, douce et bonne

créature, ne m'a jamais causé le moindre chagrin. Mon fils Conrad est le modèle des jeunes gens de son âge : laborieux, soumis, juste assez gai pour ne pas vieillir trop vite. Quant à ma fille Coëlia : une figure d'ange, l'esprit d'un démon, seize ans et assez de grâce pour que l'on se demande pas si elle est belle. Eh bien ! moi qui prétends être le compagnon, le mentor, l'ami de ma femme et de mes enfants, je n'ai pas voulu d'intermédiaire entre moi et ma famille ; pas de confesseur qui apprit la conduite de l'une et plus tard les naïfs secrets de l'autre. Je reste époux et père dans toute l'acceptation de ce mot, et je n'eus jamais à me repentir d'avoir suivi ce plan de conduite. — Et jamais madame Belleforges n'a témoigné que cette façon de vivre lui fût pénible. — Ma femme est très-heureuse ! répondit le banquier. Je suis un honnête homme, rond en affaires et point tyran dans son ménage. J'ouvre facilement ma caisse pour solder les notes de madame Belleforges et aider aux libéralités de ma fille. Si j'ai supprimé de ma maison toute manifestation religieuse, c'est pour garder mieux l'affection des miens. — Je ne connais pas votre fils, Monsieur, répliqua Rolland d'Ivrée, mais je ne puis croire qu'il vous aime plus que je ne chéris et ne respecte ma mère. — Un silence embarrassé suivit ces mots. Blondel, qui voyait le danger de cette conversation, essaya d'amener l'entretien sur un terrain moins brûlant ; il

n'y réussit pas. La contrainte dura pendant le reste du dîner. Madame d'Ivrée semblait préoccupée ; le front d'Hermengarde gardait un pli de souffrance, et l'abbé de Hautmoustier échangeait de rares paroles avec son neveu. Belleforges fit un effort pour briser cette glace ; il parla tout seul de politique, de morale, de Bourse et de théâtre. Pour essayer d'effacer l'impression pénible qu'il venait de produire, il affecta une gatté factice et une bonhomie à laquelle Blondel seul persistait à croire. Enfin, on passa au salon pour y prendre le café. Tandis que la comtesse d'Ivrée servait le chanoine, le banquier dit au notaire : — Je veux réparer la sottise que je viens de commettre, soyez tranquille, vous serez content de moi. Puis s'approchant de la comtesse qui venait de prendre sa place au coin de la cheminée, Belleforges lui dit en tirant de sa poche un portefeuille gonflé de papiers. Vous plairait-il, Madame, de terminer la petite affaire qui m'a procuré ce soir l'honneur d'être admis chez vous ? Je mets cent mille francs à votre disposition, il ne vous reste plus qu'à signer ce reçu. — La comtesse devint un peu pâle, mais elle répondit d'une voix ferme : — Je ne sache pas, Monsieur, que nous ayons aucune affaire à traiter ensemble ; vos opinions et les nôtres diffèrent trop pour qu'il nous soit jamais possible de nous entendre...

— Mais, madame la comtesse, ce refus vous ruine, il m'afflige, il me blesse... — De la ruine de notre maison, je ne dois répondre qu'à mon fils... mais des relations dans lesquelles je m'entraînerais et qui pourraient influencer ses idées et sa conduite, je dois compte à ma conscience... L'avenir seul prouvera qui de nous deux a raison dans la façon différente dont nous gouvernons notre famille. Rolland s'approcha et ajouta : — Nous n'en restons pas moins, Monsieur, fort reconnaissants pour la générosité de vos offres. Belleforges, stupéfait, salua, entraîna Blondel à sa suite et quitta le salon. — Bien, ma chère Cathérine, dit le chanoine, et bien aussi, mon neveu, mieux vaut laisser croûter la maison que de l'éteindre mal. Si la conscience de madame d'Ivrée lui rendit témoignage qu'elle avait bien agi, le cœur de la mère n'en resta pas moins douloureusement troublé. — J'ai ruiné mon fils ! répétait la comtesse, Dieu seul sait maintenant ce qu'il adviendra de lui. UN CREANCIER. Etourdi par les paroles qu'il venait d'entendre, blessé dans sa vanité, furieux de son échec, le banquier descendit l'escalier comme s'il avait hâte de voir la maison où trois heures auparavant...

(A suivre).